



Ordonnance pénale délictuelle

Par **Melki**, le **07/12/2018** à **17:20**

bonjour, je suis convoquer au tribunal au mois de mars pour usage de stupéfiant j'ai déjà un sursis de 2 mois pour les même faits. ma question est je risque quoi? si j'ai une peine de prison sursis es que je vais aller en prison a cause du sursis d'avant?. ET si c'est moins de 6 mois je peux demander le bracelet? vous penser que sa sera accepter? merci